



# PERMANENCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

-

## FORMULAIRE POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous proposés dans le cadre de la permanence se déroulent à huis clos entre le Conseil administratif et le/la requérant-e de la demande de rendez-vous. Selon le sujet abordé, un/e représentant-e de l'administration peut également être présent-e si nécessaire.

### **PERMANENCES**

Cocher les permanences et les heures souhaitées (plusieurs réponses possibles).

Je souhaiterais avoir un rendez-vous avec le Conseil administratif lors de la permanence du :

Mercredi 10 septembre 2025	Lundi 6 octobre 2025		

13h30 à 14h00	<del>07h30 à 08h00</del>
14h15 à 14h45	08h15 à 08h45
15h00 à 15h30	09h00 à 09h30
15h45 à 16h15	09h45 à 10h15
16h30 à 17h00	10h30 à 11h00
17h15 à 17h45	<del>11h15 à 11h45</del>

### Vendredi 31 octobre 2025 Jeudi 27 novembre 2025

13h30 à 14h00	07h30 à 08h00
14h15 à 14h45	08h15 à 08h45
15h00 à 15h30	09h00 à 09h30
15h45 à 16h15	09h45 à 10h15
16h30 à 17h00	10h30 à 11h00
17h15 à 17h45	11h15 à 11h45

Mairie de Corsier - 70, rte du Lac - 1246 Corsier



Août 2025

### **COORDONNÉES**

La permanence est réservée aux personnes ayant un lien avec la commune de Corsier (résident-e, propriétaire, commerçant-e).

Nom(s) :			
Prénom(s) :			
Adresse :			
Téléphone :			
E-mail :			

### **SUJET**

Décrire en quelques mots les sujets que vous souhaitez aborder avec le Conseil administratif. Le choix du sujet est libre.

Sujet(s) abordé(s):

### TRAITEMENT DES DEMANDES

Le présent formulaire doit être dûment complété par le/la requérant-e de la demande de rendez-vous et doit être transmis par courriel à l'adresse <u>info@corsier.ch</u> ou déposé à la réception de la mairie, <u>au plus tard 24h00 avant la permanence</u>.

Le nombre de rendez-vous (30 min.) est limité et les inscriptions sont traitées dans l'ordre de leur réception.

La commune de Corsier s'engage à protéger l'anonymat des participant-es ainsi que leur sphère privée. Les données et informations récoltées ne sont pas utilisées abusivement.